

JORF n°0268 du 19 novembre 2011 page 19460  
texte n° 32

**ARRETE**

**Arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master**

NOR: EFII1126715A

Le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Vu le code du tourisme, et notamment son article R. 221-11 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 123-12 à D. 123-14 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'avis de la Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers en date du 28 septembre 2011,  
Arrêtent :

**Article 1 En savoir plus sur cet article...**

La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée :

a) Aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier.

Cette licence professionnelle atteste de l'ensemble des compétences définies à l'annexe 1er du présent arrêté ;

b) Aux titulaires d'un diplôme national de master qui auront validé au cours de leur formation une unité d'enseignement « compétences des guides-conférenciers », une unité d'enseignement « mise en situation et pratique professionnelle » et une unité d'enseignement « langue vivante étrangère ». La délivrance de la carte professionnelle est assujettie à la présentation, par le titulaire du diplôme de master, d'une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation de ces unités d'enseignement.

Chacune de ces unités d'enseignement atteste des compétences définies à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 2 En savoir plus sur cet article...**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 31 mars 2012.

**Article 3 En savoir plus sur cet article...**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

► **Annexe**

**A N N E X E S**

**A N N E X E I**

**COMPÉTENCES DE GUIDE-CONFÉRENCIER À ACQUÉRIR  
DANS LE CADRE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE**

La licence professionnelle respecte le cahier des charges défini à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Elle s'articulera notamment autour des compétences et objectifs suivants :

I. — Méthodologie et techniques  
de la médiation orale

## des patrimoines

## Objectifs :

Analyser et mettre en œuvre les paramètres d'une prestation de médiation.

Adapter son propos aux conditions particulières.

Planifier, concevoir et réaliser la prestation en employant toutes les méthodes de communication et de conduite de groupe.

Conception de la trame de la prestation :

Préparer sa visite, sa conférence ou son action en fonction du contenu scientifique et culturel.

Adapter sa prestation en fonction de la situation (types de public, lieux, circonstances) et des différents supports techniques.

Faire des choix.

Conduite de la prestation :

Ajuster sa prestation en situation et en présence du public.

Prendre la parole, maîtriser sa voix et communiquer de manière adaptée.

S'exercer aux techniques de communication orale, gestuelle et d'animation.

Gérer les aspects pratiques et humains liés à la visite, la conférence...

## II. — Arts, sciences et patrimoines

## Objectifs :

Actualiser et enrichir ses connaissances scientifiques et culturelles.

Apprendre à effectuer des recherches documentaires.

Développer et élargir ses champs d'interventions.

Patrimoine et politiques publiques :

Définir et montrer l'évolution du concept de patrimoine à travers les aspects culturels et réglementaires.

Code du tourisme, du patrimoine, de l'urbanisme, propriétés intellectuelles...

Dresser une typologie des différents patrimoines matériels, immatériels, naturels et identitaires, en s'appuyant particulièrement sur les expériences des territoires : villes et pays d'art et d'histoire, parc naturel régionaux, sites classés patrimoine mondial UNESCO...

Le choix des contenus suivants pourra combiner ces domaines à partir d'une entrée diachronique, synchronique et/ou thématique. Il prendra en compte :

— la diversité des parcours des étudiants ;

— la particularité de chaque établissement et son ancrage territorial ;

— les évolutions des attentes culturelles.

Histoire des civilisations :

Dégager les grands concepts sociaux, politiques, religieux et culturels.

Histoire des sciences et des techniques :

Connaître l'histoire des sciences exactes et appliquées et faire le lien avec les lieux de culture scientifique et technique.

Histoire des arts :

Etablir des liens entre les conditions de production artistique, l'histoire des musées, des collections et du patrimoine en fonction des territoires.

Enrichir le vocabulaire de l'histoire de l'art et de l'architecture.

Histoire de la littérature :

Donner des repères sur les courants littéraires et les sensibilités.

Ces connaissances peuvent être développées en relation avec une aire géographique, une maison d'écrivain, une route touristique...

## III. — Démarche d'interprétation

appliquée au territoire

et à l'objet culturel

## Objectifs :

Fournir des connaissances approfondies pour appréhender les enjeux d'un territoire quels que soient les emboîtements d'échelles : musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, sites naturels, parcs naturels régionaux, sites industriels...

Apprendre à maîtriser la panoplie d'outils d'interprétation.

Approcher et découvrir des nouvelles pratiques patrimoniales et des nouvelles thématiques qui font la diversité et la particularité des territoires.

Connaissance et analyse du territoire :

Définir la notion de territoire en tant que système.

Montrer l'ensemble des éléments qui le composent et qui interagissent les uns avec les autres.

Situer spatialement, historiquement, économiquement et socialement l'importance de la notion de territoire et ses enjeux.

Appréhender le rôle et l'importance des différents acteurs.

Lecture et interprétation de paysages et de sites :

Identifier et comprendre la notion de paysages (urbain, rural, naturel...) et de sites à travers la construction de grilles de lecture adaptées qui prennent en compte l'observateur et le contexte.

Lecture et interprétation d'œuvres et d'objets culturels :

Identifier et comprendre la notion d'œuvres et d'objets culturels à travers la construction de grilles de lecture adaptées.

## IV. — Langue vivante étrangère

Le niveau requis est le niveau C1 du cadre européen commun de référence.

Une langue vivante étrangère obligatoire minimum.

L'établissement pourra valider des langues complémentaires.

Objectifs :

Acquérir un vocabulaire spécialisé, intégrer des référents culturels propres à la langue enseignée, utiliser la documentation dans la langue correspondante, communiquer de manière fluide et conviviale.

Contenu :

Acquérir et connaître les vocabulaires nécessaires pour décrire de manière claire et détaillée des œuvres ou des objets culturels.

Tenir compte du contexte culturel du public auquel on s'adresse.

Mise en pratique :

S'exprimer de manière fluide en situation de guidage, de conférence et de conversation.

L'étudiant doit pouvoir parler de sujets variés et ce, dans un langage soutenu.

#### V. — Connaissance et gestion de l'activité professionnelle

Objectifs :

Connaître les différents statuts professionnels dans les structures touristiques et culturelles.

Acquérir des éléments pertinents concernant les actions culturelles, la diffusion et la mise en œuvre des prestations de guidage en France, afin de s'insérer sur le marché du travail.

Approches culturelles des publics : identifications, besoins spécificités et particularités :

Connaître la diversité des publics en fonction des spécificités culturelles ou sociologiques.

Identifier les publics à besoins spécifiques (handicaps, jeune public...).

Fournir des réponses appropriées.

Environnement économique et diversité de l'offre dans les milieux de la culture et du tourisme :

Caractériser un marché potentiel, prospecter une clientèle en s'appuyant sur les techniques de marketing, la connaissance des circuits de promotion et des pratiques des différents opérateurs.

Insertion professionnelle :

Acquérir les bases réglementaires concernant les métiers du guidage, leur condition d'exercice, la responsabilité du guide et des opérateurs.

Connaître les milieux professionnels, rencontrer des acteurs des secteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme.

#### VI. — Mise en situation et pratique professionnelle

Objectifs :

Se familiariser avec des situations de terrain dans le cadre individuel et collectif, les analyser et adapter sa pratique.

Voyage d'étude :

Observer et mettre en pratique l'ensemble des compétences attendues d'un guide-conférencier.

Mise en œuvre d'un projet de terrain collectif (3 à 4 étudiants) :

Permettre de s'approprier les différentes phases de conception d'un projet et les conditions de sa réalisation.

Le choix du terrain s'opérera dans le cadre de partenariats avec les acteurs du territoire et sur la base de projets existants.

Stage (12 semaines minimum en France ou à l'étranger) :

Permettre à l'étudiant :

— d'appréhender un territoire ;

— d'acquérir de bonnes connaissances de l'offre culturelle dans son contexte ;

— de comprendre l'organisation et les objectifs de la structure qui l'accueille.

Le stagiaire doit pouvoir être en situation de pratiquer le métier.

Ce stage donne lieu à un rapport où doivent clairement apparaître les objectifs initiaux, les compétences mises en œuvre et acquises à cette occasion, le travail personnel effectivement réalisé. Il est le moyen pour l'étudiant d'analyser ses lacunes au contact des réalités de la profession et de les combler grâce au suivi de son tuteur et de l'équipe pédagogique.

### A N N E X E I I

#### COMPÉTENCES DE GUIDE-CONFÉRENCIER À ACQUÉRIR DANS LE CADRE D'UN DIPLÔME NATIONAL DE MASTER

##### A. — Unité d'enseignement de compétences

##### des guides-conférenciers

##### I. — Méthodologie et techniques

##### de la médiation orale des patrimoines

Objectifs :

Analyser et mettre en œuvre les paramètres d'une prestation de médiation.

Adapter son propos aux conditions particulières.

Planifier, concevoir et réaliser la prestation en employant toutes les méthodes de communication et de conduite de groupe.

Conception de la trame de la prestation :

Préparer sa visite, sa conférence ou son action en fonction du contenu scientifique et culturel.

Adapter sa prestation en fonction de la situation (types de public, lieux, circonstances) et des différents supports techniques.

Faire des choix.

Conduite de la prestation :

Ajuster sa prestation en situation et en présence du public.

Prendre la parole, maîtriser sa voix et communiquer de manière adaptée.

S'exercer aux techniques de communication orale, gestuelle et d'animation.

Gérer les aspects pratiques et humains liés à la visite, la conférence...

## II. — Démarche d'interprétation

appliquée au territoire

et à l'objet culturel

Objectifs :

Fournir des connaissances approfondies pour appréhender les enjeux d'un territoire quels que soient les emboîtements d'échelles : musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, sites naturels, parcs naturels régionaux, sites industriels...

Apprendre à maîtriser la panoplie d'outils d'interprétation.

Approcher et découvrir des nouvelles pratiques patrimoniales et des nouvelles thématiques qui font la diversité et la particularité des territoires.

Connaissance et analyse du territoire :

Définir la notion de territoire en tant que système.

Montrer l'ensemble des éléments qui le composent et qui interagissent les uns avec les autres.

Situer spatialement, historiquement, économiquement et socialement l'importance de la notion de territoire et ses enjeux.

Appréhender le rôle et l'importance des différents acteurs.

Lecture et interprétation de paysages et de sites :

Identifier et comprendre la notion de paysages (urbain, rural, naturel...) et de sites à travers la construction de grilles de lecture adaptées qui prennent en compte l'observateur et le contexte.

Lecture et interprétation d'œuvres et d'objets culturels :

Identifier et comprendre la notion d'œuvres et d'objets culturels à travers la construction de grilles de lecture adaptées.

## III. — Connaissance et gestion de l'activité professionnelle

Objectifs :

Connaître les différents statuts professionnels dans les structures touristiques et culturelles.

Acquérir des éléments pertinents concernant les actions culturelles, la diffusion et la mise en œuvre des prestations de guidage en France, afin de s'insérer sur le marché du travail.

Approches culturelles des publics : identifications, besoins, spécificités et particularités :

Connaître la diversité des publics en fonction des spécificités culturelles ou sociologiques.

Identifier les publics à besoins spécifiques (handicaps, jeune public...).

Fournir des réponses appropriées.

Environnement économique et diversité de l'offre dans les milieux de la culture et du tourisme :

Caractériser un marché potentiel, prospecter une clientèle en s'appuyant sur les techniques de marketing, la connaissance des circuits de promotion et des pratiques des différents opérateurs.

Insertion professionnelle :

Acquérir les bases réglementaires concernant les métiers du guidage, leur condition d'exercice, la responsabilité du guide et des opérateurs.

Connaître les milieux professionnels, rencontrer des acteurs des secteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme.

## B. — Unité d'enseignement « mise en situation

et pratique professionnelle »

Objectifs :

Se familiariser avec des situations de terrain dans le cadre individuel et collectif, les analyser et adapter sa pratique.

Voyage d'étude :

Observer et mettre en pratique l'ensemble des compétences attendues d'un guide-conférencier.

Mise en œuvre d'un projet de terrain collectif (3 à 4 étudiants) :

Permettre de s'approprier les différentes phases de conception d'un projet et les conditions de sa réalisation.

Le choix du terrain s'opérera dans le cadre de partenariats avec les acteurs du territoire et sur la base de projets existants.

Stage (12 semaines minimum en France ou à l'étranger) :

Permettre à l'étudiant :

— d'appréhender un territoire ;

— d'acquérir de bonnes connaissances de l'offre culturelle dans son contexte ;

— de comprendre l'organisation et les objectifs de la structure qui l'accueille.

Le stagiaire doit pouvoir être en situation de pratiquer le métier.

Ce stage donne lieu à un rapport où doivent clairement apparaître les objectifs initiaux, les compétences mises en œuvre et acquises à cette occasion, le travail personnel effectivement réalisé. Il est le moyen pour l'étudiant d'analyser ses lacunes au contact des réalités de la profession et de les combler grâce au suivi de son tuteur et de l'équipe pédagogique.

C. – Unité d'enseignement « langue vivante étrangère »

Le niveau requis est le niveau C1 du cadre européen commun de référence.

Une langue vivante étrangère obligatoire minimum.

L'établissement pourra valider des langues complémentaires.

Objectifs :

Acquérir un vocabulaire spécialisé, intégrer des référents culturels propres à la langue enseignée, utiliser la documentation dans la langue correspondante, communiquer de manière fluide et conviviale.

Contenu :

Acquérir et connaître les vocabulaires nécessaires pour décrire de manière claire et détaillée des œuvres ou des objets culturels.

Tenir compte du contexte culturel du public auquel on s'adresse.

Mise en pratique :

S'exprimer de manière fluide en situation de guidage, de conférence et de conversation. L'étudiant doit pouvoir parler de sujets variés et ce, dans un langage soutenu.

Fait le 9 novembre 2011.

Le ministre de la culture

et de la communication,

Frédéric Mitterrand

Le ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche,

Laurent Wauquiez

Le secrétaire d'Etat

auprès du ministre de l'économie,

des finances et de l'industrie,

chargé du commerce, de l'artisanat,

des petites et moyennes entreprises,

du tourisme, des services,

des professions libérales et de la consommation,

Frédéric Lefebvre